



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

ENTRE

Entre la Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2014,

ET

L'association UNIS-CITE représentée par son président, Monsieur Sylvain WASERMAN, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de police de Paris le 5 septembre 1994 et dont le siège social est situé 16 place des Abbesses, 75018 PARIS, et disposant d'une délégation en Côte-d'Or domiciliée à la Maison des Associations, boîte F1, 2 rue des Corroyeurs, 21000 DIJON,

CONSIDÉRANT

- les projets et les objectifs de l'association UNIS-CITE de développement de l'engagement des jeunes sur le territoire dijonnais grâce au service civique et de permettre, par le service civique, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- la volonté de la Ville de Dijon, au travers du présent conventionnement, de soutenir les activités de l'association UNIS-CITE sur des actions destinées à permettre l'engagement en service civique de jeunes dijonnais,

IL A ÉTÉ CONVENU

ARTICLE 1 - OBJET

Afin de permettre la mise en œuvre du projet associatif de l'association UNIS-CITE, la Ville de Dijon soutiendra ses actions, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour soutenir l'engagement des jeunes au niveau local, à travers leur initiative de constituer un groupe de 36 jeunes volontaires en service civique.

De son côté, l'association UNIS-CITE s'engage à réaliser les objectifs et les actions spécifiques présentés à l'article 3 de cette convention arrêté en concertation avec la Ville.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 - CADRE GÉNÉRAL DU PROGRAMME

L'association UNIS-CITE s'engage à développer les objectifs définis ci-dessous en concertation avec la Ville de Dijon, visant à :

1. contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire avec la mise en place du programme « Booster »,
2. accompagner les dijonnais dans une démarche éco-citoyenne, contribuer à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus à travers le programme « Médiaterre »,
3. renforcer le lien intergénérationnel à travers le programme « Une visite, un sourire »,
4. participer à l'animation des pauses méridiennes dans les écoles dijonnaises,
5. apporter une formation citoyenne aux jeunes en services civiques,
6. participer à l'animation de la ville de Dijon.

Des fiches actions spécifiques à chaque objectif sont jointes à la présente convention.

ARTICLE 4 - INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Les indicateurs d'évaluation des actions menées par l'association seront d'ordres quantitatifs et qualitatifs.

Indicateurs généraux :

Quantitatifs : nombre de jeunes recrutés, taux de mixité (sexe, origine géographique, origine sociale, etc.), taux de rupture de contrat, taux d'occupation des volontaires, taux d'emploi à la sortie du dispositif, taux de formation à la sortie du dispositif, nombre de projets initiés par les volontaires, amélioration des conditions de vie des volontaires (taux d'accès au logement, au travail, à la santé, à la culture, etc.)

Qualitatifs : développement des savoir-faire, développement des savoirs-être, autonomisation, responsabilisation, développement des compétences, sentiment d'appartenance à un groupe, participation des volontaires à la vie de l'association.

Des indicateurs spécifiques aux 6 objectifs généraux sont définis dans chaque fiche action.

Les indicateurs d'évaluation seront éventuellement adaptés à la demande du comité de pilotage.

ARTICLE 5 - MODE DE FONCTIONNEMENT

- Article 5-1 – Recrutement des jeunes

Les 36 jeunes recrutés devront être domiciliés à Dijon.

L'association s'attachera à rechercher une mixité géographique et de profils dans les recrutements. Les jeunes seront issus de différents quartiers de la ville, de catégories sociales diversifiées et de niveau scolaires différents (infra bac, bac, bac+).

- Article 5-2 – Mode de fonctionnement de la relation avec la ville de Dijon

• Un comité de pilotage composé des représentants de la ville de Dijon, des partenaires institutionnels et de l'association UNIS-CITE organisera régulièrement des temps d'échanges et de travail.

• Un comité de gestion réunissant les services municipaux et les responsables de l'association se réunira pour élaborer et coordonner les actions et leur mise en œuvre.

ARTICLE 6 - MOYENS

- Article 6-1 - Moyens matériels

Des moyens matériels sont mis à disposition de l'association UNIS-CITE, notamment un local permettant d'accueillir les jeunes. Une convention de mise à disposition spécifique sera établie.

- Article 6-2 - Moyens financiers - Participation de la Ville

La participation annuelle de la Ville de Dijon s'élève à **40 000 €** (quarante mille euros).

- Article 6-3 - Versement de la participation de la Ville

Pour l'année 2014, la participation de la Ville de Dijon a déjà fait l'objet d'un mandat de paiement en date du 17 janvier 2014.

Pour les années 2015 et 2016, la participation de la Ville sera versée de la manière suivante :

- 90 % au mois de janvier,
- le solde à la présentation du bilan de chaque action au cours du premier trimestre de l'année n + 1.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS COMPTABLES

Les associations s'engagent à fournir chaque année, sur demande de la Ville de Dijon, les documents comptables, justificatifs, et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification, soit :

- le bilan quantitatif et qualitatif,
- le bilan, le compte de résultats et les annexes, certifiés par un professionnel de la comptabilité,
- le compte-rendu d'activités.

Ces documents devront être transmis dans le courant du premier trimestre de l'année n + 1.

ARTICLE 8 - CONTRÔLES

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Au terme de la convention, l'association établira, dans un délai de trois mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention.

Un contrôle est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

L'évaluation des objectifs et des actions auxquels l'association a apporté son concours, sur le plan quantitatif et qualitatif, est réalisée en partenariat avec la Ville, conformément aux indications portées sur la présente convention.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation annuel débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité de pilotage annuel spécifiquement dédié à cette problématique.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

La résiliation peut intervenir pour motif d'intérêt général sans autre indemnité que la somme représentant la valeur de la prestation effectivement réalisée, ou pour non-respect des obligations de l'une des parties, deux mois après mise en demeure restée sans effet d'exécuter lesdites obligations. Aucune indemnité autre que la somme représentant la valeur de la prestation effectivement réalisée ne sera due.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon,
L'Adjoint délégué à la jeunesse
et à l'enseignement supérieur

Pour l'Association Unis-Cité,
Le Président,
pour le Président,
La directrice de la zone Est

Hamid El Hassouni

Leïla Lambert

Fiche action 1

Nom de l'action : Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire avec la mise en place du programme « Booster »

Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Un décrocheur est un jeune qui quitte prématurément un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur.

Dans le cadre de la loi du Service Civique de 2010, le dispositif est ouvert aux mineurs. L'association Unis-Cité lancera un programme à destination de ces jeunes dont l'objectif est d'utiliser le temps de Service Civique comme cadre adapté pour raccrocher des jeunes décrocheurs de 16-17 ans.

Composantes pour la réalisation du programme « Booster »

Alternance : Les jeunes mineurs décrocheurs scolaires sont en immersion tous les lundis et mardis au sein des lycées Hippolyte Fontaine et Marcs d'Or, au sein d'un dispositif MLDS.

Pendant les jours de présence au sein de l'éducation nationale, les majeurs interviennent sur le projet «Passeurs de Mémoire » pour faire se rencontrer les jeunes et les personnes âgées isolées, collecter la mémoire des seniors et animer des ateliers NTIC.

Faire : Missions de Service Civique concrètes type « chantiers de solidarité » pour commencer leur engagement. Des projets où la maîtrise de l'écrit n'est pas rédhibitoire, où les jeunes peuvent passer à l'action et se sentir utiles tout de suite.

Projet Images et numérique : formation à la photographie avec la fondation Reza, le parrain du programme, photographe iranien de renommée internationale. Les techniques photographiques sont valorisées à travers une exposition photos, autour des actions de solidarité menées par les volontaires.

Penser à l'avenir : Travail sur l'avenir personnel (formation, métiers...), accompagnement du volontaire sur l'après-service civique.

Transmettre : Témoignages des jeunes volontaires en service civique auprès de décrocheurs scolaires, afin de les inciter à ne pas décrocher.

Équilibre du groupe et accompagnement des jeunes

L'association s'attache à ne pas "ghettoïser" les mineurs décrocheurs entre eux mais cherche à avoir dans un groupe de 20 jeunes, 10 jeunes majeurs non-décrocheurs. Cela permet de mettre en place une dynamique positive, d'ouverture pour les jeunes les plus fragilisés.

Par ailleurs, l'association gardera la notion de collectif au cœur de la pédagogie d'accompagnement des jeunes afin de leur permettre de reprendre confiance en eux en se sentant utiles et intégrés dans un groupe, de réaliser des choses avec d'autres et de partager leurs centres d'intérêts avec des jeunes plus âgés.

Un coordinateur spécifique accompagnera le groupe de 20 jeunes. Il sera le pivot du recrutement, de l'accompagnement et du suivi des jeunes et des projets.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de jeunes bénéficiant du dispositif - nombre de chantiers et projets de solidarités réalisés par les jeunes - élaboration de la définition des parcours professionnels et/ou de formations pour les majeurs, poursuite des études au sein de l'éducation nationale pour les mineurs décrocheurs
-------------	--

Fiche action 2

Nom de l'action : Accompagner les dijonnais dans une démarche éco-citoyenne, contribuer à changer durablement les comportements et responsabiliser les individus à travers le programme « Médiaterre »

Le grand public est très sollicité et sensibilisé aux enjeux environnementaux. Cependant, les foyers aux revenus modestes des quartiers populaires ont été moins touchés par ces campagnes de sensibilisation.

Le projet Médiaterre mis en place par Unis-Cité répond à 3 enjeux :

- Un enjeu environnemental : réduction de l'impact de la consommation des ménages sur l'environnement, par l'adoption d'éco-gestes, sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, des déchets...
- Un enjeu économique : accompagner les familles en situation de précarité dans l'adoption de gestes simples qui peuvent avoir un impact sur leurs factures d'énergie, d'eau et contribuer ainsi à améliorer leur quotidien.
- Un enjeu social, de création de lien social sur les quartiers, en mettant en relation des jeunes issus de la diversité des familles issus des quartiers prioritaires.

Une démarche d'intervention de proximité

Les jeunes volontaires vont :

- Recruter et accompagner des familles modestes dans l'apprentissage de gestes « Eco-citoyens »
- Créer des programmes personnalisés d'accompagnement pour les familles, afin de les accompagner dans l'adoption de ces éco-gestes
- Mener des animations de sensibilisation dans les quartiers sur des thèmes tels que le tri des déchets ou la consommation responsable.
- Favoriser le lien social au sein des quartiers.
- Mener une action à destination du public scolaire par l'animation dans les écoles d'une pièce de théâtre autour des personnages Eco et Gaspillo.

Cette action sera réalisée en partenariat avec les bailleurs sociaux, les Points d'info Énergie, les associations locales et EDF.

Une formation spécifique sera apportée aux volontaires : connaissance des thématiques, méthodes d'accompagnement et d'animation, approche et prise de contact avec les habitants, etc.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de volontaires mettant en œuvre cette action - nombre de familles accompagnées - nombre d'action de sensibilisations réalisées - nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation - nombre de représentations de la pièce de théâtre et nombre d'enfants y ayant assistés - bilan qualitatif sur le changement des comportements au sein des familles, le développement des compétences des volontaires et les relations avec les structures de proximité
-------------	--

Fiche action 3

Nom de l'action : Renforcer le lien intergénérationnel à travers le programme « Une visite, un sourire »

Les objectifs du programme sont :

- Réduire l'isolement des personnes âgées recevant peu de visites de leur entourage, qu'il soit familial ou du voisinage
- Contribuer à préserver leur autonomie et leur maintien à domicile
- Favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées dans leur quartier
- Développer des liens intergénérationnels avec des jeunes engagés en service civique et valoriser les parcours de vie

Le projet permet à des personnes âgées isolées de bénéficier chaque semaine de la visite à domicile d'un binôme de jeunes en service civique pendant une durée moyenne de 1h30. Les volontaires rendront ainsi visite à 16 personnes, à raison d'une demi-journée par semaine, auxquelles ils proposent des activités tantôt individuelles, tantôt collectives cherchant à intervenir sur 5 axes identifiés pour favoriser le bien-être et le bien vivre de la personne.

Axe 1 : Bien vivre avec joie et en forme

Objectif : favoriser le bien être des personnes âgées en réduisant leur solitude

Mission des volontaires : rendre visite à domicile chaque semaine ; stimuler les capacités, la mémoire et valoriser la personne

Axe 2 : Bien vivre ensemble

Objectif : favoriser la participation à la vie sociale locale et développer le réseau relationnel des personnes

Mission des volontaires : proposer un programme d'animations, de sorties favorisant la rencontre générationnelle

Axe 3 : Bien vivre dans sa ville

Objectif : développer la mobilité des personnes âgées sur la ville et faciliter l'accès aux activités

Mission des volontaires : stimuler l'envie de bouger, rassurer sur les freins à la mobilité et les difficultés rencontrées

Axe 4 : Bien vivre dans le monde d'aujourd'hui

Objectif : faciliter l'accès à l'information, la compréhension du monde actuel et stimuler la citoyenneté des personnes âgées

Mission des volontaires : être le relais d'informations, aider à garder le lien avec l'actualité, proposer des animations et temps d'échanges

Axe 5 : Bien vivre chez soi dans un logement adapté

Objectif : réduire les risques de chutes à domicile et les accidents domestiques, renforcer l'information des personnes âgées sur l'accès aux droits et services.

Mission des volontaires : développer des animations de sensibilisation à la compréhension du risque de chutes à domicile en rendant la personne acteur, proposer des actions de prévention.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- nombre de volontaires mettant en œuvre cette action- nombre de personnes âgées visitées- nombre d'animations réalisées- bilan qualitatif sur la satisfaction et le bien être des personnes visitées
-------------	--

Fiche action 4

Nom de l'action : Participer à l'animation des pauses méridiennes dans les écoles dijonnaises

Afin d'initier les enfants au goût et les aider à la prise des repas, un temps d'animation avant ou après les repas et pendant les repas sera animé par les volontaires.

Les volontaires interviendront par binôme dans chacun des restaurants scolaires. Ils complètent les équipes en place d'animateurs de la pause méridienne, composés de permanents ville de Dijon, d'enseignants, de demandeurs d'emploi, de retraités ou d'étudiants. Pendant cette mission ils sont considérés comme « animateurs pause méridienne ». Les volontaires ne remplacent en aucun cas des salariés. Ils viennent en renfort des équipes en place. Ils pourront éventuellement et uniquement de manière ponctuelle compléter les équipes en sous-effectif.

Ils apportent une plus-value au projet éducatif en proposant des animations sur des thématiques de leurs choix. Les volontaires devront travailler sur une dynamique de projets (animations sur plusieurs semaines), sur les thématiques liées à leurs missions : nutrition, alimentation, hygiène, sensibilisation autour de l'écologie et des éco-gestes, animations sportives (bien bouger) ; ou sur des thématiques qu'ils connaissent liées à leurs centre d'intérêt et/ou compétences. Les thématiques seront définies en concertation avec les équipes d'animations du service périscolaire de la ville de Dijon.

Les interventions se feront de 11h45 à 13h45, à raison de 2 jours minimum d'intervention et au maximum 4 jours.

Un référent de la mission sera identifié, il recevra une fiche avec ses obligations fournie par le service en charge de l'accueil périscolaire.

La Ville de Dijon définira les cantines où les volontaires interviendront en fonction des besoins. Une fois un planning établi, il sera le même pendant toute l'année scolaire (jours de présence fixes). Les volontaires réaliseront leurs missions dans la même structure.

Les volontaires pourront prendre leur repas en même temps que les élèves dans les cantines scolaires. Ces repas seront à la charge de la ville de Dijon.

Indicateurs

- nombre de volontaires mettant en œuvre cette action
- nombre d'animations mises en place auprès des enfants
- nombre d'enfants bénéficiant des animations
- intégration dans les équipes en place
- pérennisation des actions

Fiche action 5

Nom de l'action : Apporter une formation citoyenne aux jeunes en services civique

L'ensemble des 36 volontaires bénéficiera de 7 jours de formation civique et citoyenne animés par l'association UNIS-CITE.

Ces formations aborderont des thématiques proches de celles des projets menés, à savoir :

1. les institutions et la citoyenneté.

Objectifs :

- Favoriser l'exercice de sa citoyenneté pendant et après le service civique
- Développer la responsabilité individuelle et collective dans le processus démocratique
- Se mobiliser comme citoyen acteur de la vie politique locale, nationale et européenne

1. la lutte contre les discriminations et les exclusions,

Objectifs :

- Développer le respect de la différence et de l'équité entre tous, pendant et après le service civique
- Défendre les droits fondamentaux des êtres humains, pendant et après le service civique
- Favoriser le respect de la diversité et du mieux-vivre ensemble

1. la santé et la prévention des conduites à risques,

Objectifs :

- Adopter une démarche active de prise en charge de sa santé
- Contribuer à pérenniser le système de santé français
- Préserver sa santé et celle des autres
- Accroître les comportements civiques de responsabilité individuelle
- Développer un état de bien-être physique, psychique et social
- Accroître les comportements civiques d'entraide et de solidarité

1. sensibilisation au développement durable

Objectifs :

- Comprendre les enjeux du développement durable et changement de comportements vis-à-vis de l'environnement.

Les volontaires recevront par ailleurs une formation aux gestes de premiers secours (PSC1).

Indicateurs	- Nombre de volontaires - Nombre de jours de formations - Bilan qualitatif sur la satisfaction des jeunes
-------------	---

Fiche action 6

Nom de l'action : Participer à l'animation de la ville de Dijon

Un certain nombre de missions secondaires seront proposées aux jeunes volontaires en lien avec les différents services de la Ville de Dijon et les acteurs locaux, par exemple :

- participation au programme « Harmonuits » pour la prévention des nuisances nocturnes,
- atelier de prévention solaire avec le service Dijon Ville Santé,
- animation « Un fruit pour la récré » auprès d'un public scolaire,
- collectes alimentaires pour les Restos du Cœur et la Banque Alimentaire,
- participations à des événements culturels en lien avec des associations du secteur et les services culturels de la ville de Dijon,
- participations à des événements dans les structures de quartier et de proximité (MJC, centres sociaux, maison de quartier, etc.)

Cette liste n'est pas restrictive ni exhaustive, les missions secondaires seront réalisées à l'initiative de l'association UNIS-CITE, en lien avec ses partenaires et suite à un accord du comité de pilotage.

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none">- nombre de volontaires mobilisés sur ces actions- nombre d'animations réalisées- bilan qualitatif : satisfaction des partenaires, participation à la vie de la ville, implication et apport des volontaires
-------------	--